



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



En Sorbonne, le 17 juin 2014



LE PRIX HENRI HERTZ 2014 RECOMPENSE SARAH FAINBERG

La **Chancellerie des universités de Paris** décerne chaque année plusieurs prix littéraires. Parmi ceux-ci, le prix Henri Hertz qui vise à récompenser la meilleure œuvre ou thèse propre à faire connaître ou comprendre les préoccupations éthiques et civiques du courant et du milieu auxquels appartenait Henri Hertz.

Le mardi 3 juin, s'est tenu en Sorbonne la réunion de délibération du prix Henri Hertz 2014. Sous la présidence de Monsieur François Weil, recteur de l'académie, chancelier des universités de Paris, en présence de Mesdames Béatrice Didier, professeur émérite à l'École normale supérieure, Élisabeth de Fontenay, philosophe et essayiste, Dominique Schnapper, ancien membre du Conseil Constitutionnel, Perrine Simon-Nahum, directrice de recherche au CNRS et de Monsieur Antoine Compagnon, professeur au Collège de France, **le prix 2014 a été attribué à Madame Sarah Fainberg pour « Les discriminés » paru aux Editions Fayard.** L'ouvrage, fruit d'un travail de thèse en science politique, présente un récit historique richement illustré d'exemples de discriminations subies par les juifs en Union soviétique depuis Staline.

Lors de sa délibération, le jury a également apprécié les qualités de l'ouvrage de **Jean-Luc Moreau : « Pierre Herbart : l'orgueil du dépouillement »**, biographie d'un homme au parcours injustement méconnu. Le livre de **Pierre Jourde « La première pierre »** a également été remarqué pour sa dimension littéraire.

** Poète, écrivain et journaliste, Henri Hertz mit sa plume sarcastique et son esprit ouvert, généreux et libéral au service des faibles et des opprimés, contre l'autoritarisme et toutes les formes d'exclusion de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Le montant du prix est fixé à 1500 euros.*

Contact presse : 01 40 46 20 26 / 20 87

mickael.dieppois@ac-paris.fr – aida.sow@ac-paris.fr

académie de Paris
Communiqué de presse
Communiqué de presse